

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

**SEANCE du 21 avril 2022**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 avril 2022

Compte rendu affiché le 29 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Isabelle LOTISSIER

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, LOTISSIER Marc, GAYET Véronique, SERAILLE Marielle, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Membres excusés** : VERMARE Odile (pouvoir à Marie-Jo DELORME), BONNET Fabrice, CHALON Gwendoline, SOLEYMIEUX Géraldine (pouvoir à Ludovic CARRET), PERALDO Yves (Pouvoir à Jean-Pierre GRAZIOLI).

Monsieur le Maire présente toutes les plus sincères condoléances à Madame Odile VERMARE pour le décès de sa maman et à Madame Gwendoline CHALON pour le décès de sa grand-mère.

- **Vote des Comptes de gestion et comptes administratifs 2021 : Budgets Général, Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire.**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestions 2021 de Madame la Trésorière pour 2021 et fait procéder au vote sur les comptes de gestion de Madame la Trésorière pour 2021. Le Conseil Municipal approuve ces derniers à l'unanimité (Vote : Oui : 17 (14 présents et 3 pouvoirs) -Non : 0, Abstention : 0).

Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire demande à Monsieur Yvan SIMON de prendre la présidence de séance afin de procéder au vote des comptes administratifs 2021 et quitte la séance.

### BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement	11 850.57 €	55 268.05 €	7 286.76 €	50 704.24 €	-362 387.71 €	-311 683.47 €	001
Fonctionnement	115 355.46 €	276 034.60 €		160 679.14 €		160 679.14 €	1068

### BUDGET GENERAL

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement	1 630 093.34 €	472 518.95 €		-1 157 574.39 €	1 633 852.22 €	476 277.83 €	001
Fonctionnement	1 654 457.05 €	1 894 918.83 €		240 461.78 €	1 126 133.48 €	1 366 595.26 €	002

**BUDGET LE PETIT BOIS**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement		124 381.12 €		124 381.12 €	-435 657.07 €	-311 275.95 €	001
Fonctionnement	124 381.12 €	124 381.12 €		0.00 €			002

**BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement	5 180.88 €	210 308.38 €		205 127.50 €		205 127.50 €	001
Fonctionnement	215 489.26 €	285 499.99 €		70 010.73 €	59 568.30 €	129 579.03 €	002

**BUDGET MAISON DE SANTE**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement	90 713.35 €	107 631.90 €		16 918.55 €	-542 899.45 €	-525 980.90 €	001
Fonctionnement	85 259.95 €	80 497.93 €		-4 762.02 €	-3 544.97 €	-8 306.99 €	002

**BUDGET LOTISSEMENT LES TERRASSES ENSOLEILLEES**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement						-105 743.15 €	001
Fonctionnement						108 041.08 €	002

**BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement						-533 643.08 €	001
Fonctionnement						186 295.29 €	002

**BUDGET ATELIER RELAIS**

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2022
Investissement						195 708.04 €	001
Fonctionnement						42 014.12 €	002

Monsieur Yvan SIMON, 1<sup>er</sup> adjoint, fait procéder au vote, le Conseil Municipal approuve ces comptes administratifs présentés à l'unanimité ainsi que les affectations de résultat (Vote : Oui : 16 -Non : 0, Abstention : 0).

*Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire réintègre la séance.*

• **Tarifs des droits de place du marché forain,**

En l'absence de Madame Odile VERMARE, Monsieur le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour à une prochaine séance. Le Conseil Municipal donne son accord

• **Acquisition local commercial Bâtiment le Cour Denis,**

Monsieur le Maire présente la proposition financière de ARB Promotion Immobilière pour l'acquisition en VEFA par la Commune d'un local de 71.16 m<sup>2</sup> (surface commerciale et réserve) au rez-de-chaussée de l'immeuble « Le Cour Denis » pour un montant de 165 000 euros HT soit 198 000 € TTC. Il rappelle les conditions financières d'acquisition en VEFA de la surface dédiée au pôle culturel au premier étage : 430 000 € HT soit 516 000 € TTC.

Avec la surface du pôle culturel, deux lots seront livrés prêts à être utilisés (en dehors des contrats d'abonnement) c'est-à-dire que seront réalisés les sols, plafonds modulables, cloisons peintures, éclairages et prises, chauffage et climatisations. Pour ces deux acquisitions, les frais de notaires seraient de 2.5 % à la charge de l'acquéreur soit 17 850 €.

L'échéancier prévisionnel d'acquisition serait le suivant :

Signature du contrat de réservation (juin 2022) : Règlement de 2 % du montant global soit 14 280 €.

Signature du contrat de vente (février 2023) : 28 % du montant global soit 199 920 € + les frais de notaire de 17 850 €.

Achèvement du plancher haut du rez-de-chaussée : 25 % du montant global soit 178 500 €.

Mise hors d'eau du bâtiment : 15 % du montant global soit 107 100 €.

Achèvement de l'immeuble (prévision février 2024) : 25 % du montant global soit 178 500 €.

Livraison et remise des clefs : 5 % du montant global soit 35 700 €.

Monsieur le Maire expose que le permis de construire est en cours d'instruction.

Monsieur Thierry LOISON intervient pour préciser que cet emplacement commercial pourra être destiné à l'installation d'un nouvel commerce ou au déplacement d'un commerce existant souhaitant plus de surface.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition en VEFA d'une surface commerciale de 71.16 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée et à l'espace dédié au pôle culturel (254.37 m<sup>2</sup>) au premier étage, le tout en VEFA pour un montant de 595 000 € HT soit 714 000 € TTC et la prise en charge des frais de notaires d'un montant de 17 850 €

Le Conseil Municipal approuve les propositions à l'unanimité (Vote : Oui : 17 (14 présents et 3 pouvoirs) - Non : 0, Abstention : 0).

#### • **Adhésion au service Energie et Bâtiment de la CCMDL,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un service mutualisé « Energie & Bâtiment » s'est mis en place sur les 25 communes Rhodaniennes de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Ce service vise à partager un technicien « énergie et bâtiment » entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne. L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti (chauffage, régulation, travaux d'isolation...). Le service mutualisé « Energie & Bâtiment » est porté par la CCMDL au travers du service Transition Ecologique situé dans le bâtiment du Parc Eco Habitat, en partenariat avec le SYDER lauréat de l'AMI SEQUOIA et de l'ALTE69 qui anime ce programme à l'échelle du Rhône.

En synthèse, le service mutualisé « Energie & Bâtiment » comprend 3 niveaux d'intervention:

*1 - Mission socle (inclut dans la convention):*

a) Une analyse fine des données énergétiques de la commune à l'aide du logiciel ADVIZEO

b) Une présentation de l'état des lieux énergétique de la communes et les pistes d'améliorations énergétiques.

c) Une sensibilisation des élus et des usagers des bâtiments

d) Un accompagnement à l'estimation financière des CEE (certificats d'économie d'Energie) valorisables sur les projets de rénovation

e) Un accompagnement à la mise en application du décret Eco Energie Tertiaire pour les bâtiments assujettis et suivi avec le logiciel ADVIZEO.

*2- Mission ponctuelles (inclut dans la convention)*

Les missions ponctuelles proposées seront choisies en concertation entre la Commune et la CCMDL en fonction des besoins exprimés et de la capacité de la CCMDL à pouvoir répondre dans des conditions satisfaisantes (en fonction notamment de la charge de travail du service) et dans un souci d'une équité à l'échelle territoriale.

*3- Missions complémentaires (amenant à une délibération et une contribution supplémentaires)*

La Commune a la possibilité de souscrire à des missions complémentaires payantes. Les missions complémentaires seront engagées après l'accord entre la Commune et la CCMDL notamment en fonction de la capacité de cette dernière d'intervenir sur l'ensemble du territoire comme l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'aide à la mise en place et au suivi de contrats d'exploitation/de maintenance... Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an en fonction du nombre d'habitants : le montant

pour la commune de Saint Laurent de Chamousset serait de 1 461.60 € par an. L'engagement sera de trois ans.

Monsieur Roger MAZARD expose son intérêt pour ce service qui permettra de mieux gérer les consommations dans les nombreux bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose que ce service nouveau apporte beaucoup à la Commune dans le cadre de la démarche de mise en place d'économie d'énergie et les projets d'autoconsommation et de mise en place d'énergies renouvelables.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Commune au service mutualisé « Energie et bâtiments », qui après en avoir délibéré, approuve cette adhésion et charge Monsieur le Maire de signer la convention nécessaire (Vote : Oui : 17 (14 présents et 3 pouvoirs) -Non : 0, Abstention : 0).

- **Adhésion à la démarche performancielle du SYDER pour le réseau d'éclairage public,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON afin de présenter une proposition du SYDER pour la gestion du réseau d'éclairage public. La proposition comporte la programmation de rénovation pluriannuelle de l'éclairage public des communes gérées par le SYDER (audit, définition des solutions, expérimentations...) afin de permettre des économies d'énergie, de « chasser » les pollutions lumineuses et la pose de matériel fiable, robuste et résistant.

Le processus suivant sera appliqué : Audit sur le terrain, étude en interne (SDAL), présentation au Conseil Municipal puis lancement des travaux.

Le premier point financier fait état d'un montant de travaux de 620 000 € TTC (éclairage public et génie civil), soit 375 000 € TTC après l'application de 45 % d'abattement du SYDER soit une charge de 30 700 € sur 15 ans pour la commune.

Actuellement le coût annuel de la maintenance de l'éclairage public est de 6 700 € par an et ce chiffre sera divisé par deux après les travaux. De même pour les consommations électriques soit environ 25 000 € par an (estimation complexe à établir précisément au vu de la hausse des prix de l'énergie).

Un parallèle peut être fait entre 27 000 € d'économie par an et le coût de 30 700 € annuel généré par les travaux.

Si la Commune s'inscrit rapidement à ce programme, les travaux pourraient débutés au milieu de l'année 2023 et la mise en service sera effective en 2025.

Monsieur le Maire propose que la commune s'inscrive très rapidement à la démarche performancielle du SYDER pour le réseau d'éclairage public. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette adhésion (Vote : Oui : 17 (14 présents et 3 pouvoirs) -Non : 0, Abstention : 0).

- **Réseau eaux pluviales Les Peupliers,**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yvan SIMON afin de présenter une proposition de travaux pour le réseau d'eaux pluviales de la rue des Peupliers.

Il expose que ces travaux sont rendus nécessaires afin de collecter les eaux pluviales du secteur de la salle pluriactivités.

Il présente un devis de l'entreprise SOGEA pour la réalisation de ces travaux de raccordement et de renforcement du réseau d'eaux pluviales jusqu'à l'étang de la Salvatière (dont la digue a été rehaussée à cet effet).

Monsieur le Maire propose la validation de ce devis. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette adhésion (Vote : Oui : 17 (14 présents et 3 pouvoirs) -Non : 0, Abstention : 0).

- **Compte-rendu de la rencontre avec les services du Département du Rhône pour le contournement Nord.**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de présentation du projet de contournement Nord de la Commune à Monsieur Patrice VERCHERE, vice-président délégué à la voirie et aux services départementaux. Le dossier précédemment exposé devant le Conseil Municipal a été très largement argumenté. Monsieur le Maire a renouvelé la nécessité de lancer ce chantier car la traversée du centre-bourg par les poids-lourds devient de plus en plus dangereuse. L'accent a été, lors de la présentation aux services départementaux, sur le lien que cette déviation Nord serait, entre les deux voies départementales : le RD 4 et la RD81. Une entente entre les deux collectivités est donc primordiale. Il

ressort de la rencontre que le Département est prêt à aider la Commune. Après avis des techniciens départementaux, les emprises pourraient être revues avec une voie réduite à 6.5 mètres et un cheminement piétonnier (dans le respect de l'emprise existante) et la suppression du giratoire de la Croix Grand Borne. La gestion de cette future voie serait à terme départementale et la portion située entre la Bourdelière et l'entrée de la Commune (Avenue Croix Sopha) deviendrait communale.

Madame Véronique GAYET expose sur la dangerosité du carrefour de la Croix Grand Borne. Monsieur le Maire répond que la question du financement de ce giratoire est cruciale et qu'il serait peut-être possible de l'intégrer dans le cadre d'un aménagement de la zone d'activité avec la CCMDL.

Il insiste sur la nécessité de solidarité entre les collectivités. Il est désormais temps de travailler sur le coût en lien avec le Département et la CCMDL et de rencontrer les propriétaires.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués :

**Monsieur Roger MAZARD** présente le compte-rendu de la commission de sécurité pour l'ouverture de la salle polyvalente suite aux travaux et l'avis favorable obtenu.

**Madame Isabelle LOTISSIER** remercie les élus présents pour le nettoyage de printemps, réalisé avec 140 enfants des deux écoles primaires. Elle annonce la proposition de l'association Ville de Saint Laurent de prendre en charge pour la somme de 2 500.00 e l'installation d'un vidéo projecteur à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal remercie l'association pour cette participation. La vogue sera organisée cette année les 13,14, 15 et 16 juillet 2022.

**Madame Yvette BRETONNIER** présente le dossier qui sera déposé par l'ADMR pour l'animation de la résidence Séniors dans le cadre des appels à projets du Département du Rhône.

Elle remercie, par avance, les membres du conseil Municipal qui pourront apporter leur aide au service du repas du Comité Municipal des Aînés Saint Laurentais.

**Monsieur Ludovic CARRET** rend compte de la réception des travaux de la salle polyvalente et de la réalisation, sur des crédits voirie CCMDL, des travaux des abords.

Il rend compte des réunions en cours pour l'organisation des 50 ans du marché aux veaux mais aussi de l'organisation de la Foire par le Syndicat Agricole. Monsieur le Maire souhaite que cet évènement reprenne de l'ampleur et rencontrer les organisateurs.

Il annonce que le budget pour les travaux de voirie CCMDL pour 2022 est de 70 850 € TTC : les chantiers proposés sont : Le chemin du Vernay, du Thollet, de la Croix Jaune et de Saint Bonnet.

**Monsieur Yvan SIMON** rappelle que la fête du Sport aura lieu les 8 et 9 juin 2024 et rend compte de la première réunion du comité d'organisation. Une communication sur l'évènement est prévue lors du Forum des associations de 2022.

Il annonce la réunion des personnes publiques associées pour le PLU le mardi 3 mai 2022 à 10h00 en Mairie.

**Madame Sandrine BOINON** fait le point sur l'impression et la distribution de la lettre d'information. La prochaine est prévue autour du 14 juillet 2022. La mise à jour du site internet continue. Elle dresse un rapide compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS et annonce le Comice les 25 et 26 juin 2022 à Chazelles sur Lyon.

**Monsieur Thierry LOISON** rend compte des aides apportées par la CCMDL aux commerces Saint Laurentais. Et annonce le vote d'une aide à la reprise des fonds de commerce.

- **Questions diverses.**

Monsieur le maire présente une décision modificative pour le budget Maison de santé.

Il annonce le séminaire du Conseil Municipal le samedi 9 juillet 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Pierre Varliette over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET', 'RHÔNE', and the number '69930'. The center of the stamp features a coat of arms with a castle and a tree.

Pierre VARLIETTE